

**Assemblée générale**

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
24 novembre 2010
Français
Original : anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 17^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 21 octobre 2010, à 15 heures

Président : M^{me} Ochir (Mongolie)**Sommaire**Point 18 de l'ordre du jour: Questions de politique macroéconomique (*suite*)c) Viabilité de la dette extérieure et développement (*suite*)Point 24 de l'ordre du jour: Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (*suite*)a) Mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (*suite*)b) Coopération pour le développement industriel (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

10-59598X (F)

**Merci de recycler**

La séance est ouverte à 15h 15.

Point 18 de l'ordre du jour: Questions de politique macroéconomique (suite)

c) Viabilité de la dette extérieure et développement (suite) (A/C.2/65/L.6)

Projet de résolution sur la dette extérieure et le développement (A/C.2/65/L.6)

1. **M. Alyemany** (Yémen) présente le projet de résolution contenu dans le document A/C.2/65/L.6, au nom du Groupe des 77 plus la Chine.

Point 24 de l'ordre du jour: Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (suite) (A/65/336)

a) Mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (suite) (A/65/230 et A/65/267)

b) Coopération pour le développement industriel (suite) (A/65/220)

2. **M. Kpakol** (Nigeria) déclare qu'une croissance économique de haut niveau et permettant la participation pleine et entière de tous est indispensable pour l'élimination de la pauvreté. Aujourd'hui, les problèmes économiques des pays en développement sont encore aggravés par le changement climatique et l'insécurité sur le plan alimentaire. La délégation nigérienne a la conviction que des synergies très appréciables vont naître à la suite de la nomination du Sous-Secrétaire général aux affaires économiques et sociales – lequel se situe au cœur du processus de coordination de la mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté.

3. Les plans de développement du Nigeria intègrent les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le Programme national d'élimination de la pauvreté, l'Agence pour le développement des petites et moyennes entreprises, et la Direction nationale de l'emploi ont conçu des programmes visant à faire sortir de la pauvreté plusieurs centaines de milliers de citoyens, et à leur permettre de s'insérer dans la vie économique normale. Le Programme du Nigeria baptisé « In care of the People » (« Pour la protection des citoyens ») incite les ménages à maintenir leurs

enfants dans le système scolaire et à les soumettre à des examens médicaux; d'autre part, le Programme dit « Solutions pour les villages » accorde des microcrédits pour favoriser l'agriculture – ce processus étant essentiel à l'élimination de la pauvreté dans les communautés rurales, à la fois au Nigeria et dans l'ensemble de l'Afrique. Le gouvernement nigérien investit de manière importante dans les infrastructures matérielles et les ressources humaines, afin de faire bénéficier l'ensemble des citoyens du développement du pays – y compris dans les zones les plus reculées du territoire. Les autorités nigérianes pratiquent une approche allant de la base vers le sommet: dans ce contexte, les pouvoirs locaux collaborent étroitement avec les ruraux bénéficiaires de ce système, et encouragent ces derniers à jouer un rôle actif; cette approche donne des résultats très positifs.

4. Le délégué du Nigeria invite à poursuivre le partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement, afin d'identifier les possibilités d'investissements viables du secteur privé et de restructurer le marché du travail; M. Kpakol demande également aux Nations Unies d'aider les jeunes et les militants de la région du Delta du Niger à acquérir des compétences utiles. L'Afrique nécessite un authentique soutien international – y compris un nombre accru de partenariats bilatéraux et d'investissements directs étrangers afin d'augmenter la capacité de production du continent africain et de développer son ouverture vers les marchés.

5. **M^{me} Al-Hadid** (Jordanie) déclare que le processus d'élimination de la pauvreté exige que les personnes se situant au bas de l'échelle des revenus bénéficient également de la croissance. L'intégration des plus pauvres et des plus vulnérables au processus de développement constitue une priorité du plan national de la Jordanie. Ce pays applique une stratégie nationale de microfinancement, dont il a été reconnu qu'elle permettait aux pauvres d'accéder à des prêts – la majorité des bénéficiaires étant des femmes.

6. **M. Jafarov** (Azerbaïdjan) déclare qu'en dépit des crises mondiales, son pays a réussi à maintenir une certaine croissance économique régulière et à faire baisser le taux de pauvreté de manière assez spectaculaire. De plus, les recettes tirées de l'exploitation du gaz et du pétrole contribuent directement à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Un certain nombre de projets d'infrastructures régionales ont stimulé

l'économie de l'Azerbaïdjan et des pays voisins; d'autre part, une législation a été adoptée au niveau national en vue de renforcer la protection sociale et les services sociaux, de promouvoir le secteur privé et de développer les possibilités économiques et leur qualité. La stratégie nationale pour l'emploi appliquée par l'Azerbaïdjan contribue encore à la réduction du chômage, et vise l'objectif du plein emploi et d'un travail décent pour tous.

7. Outre la réduction du taux de chômage, des mesures nationales d'élimination de la pauvreté devraient permettre d'éliminer les obstacles à l'activité des entreprises, au commerce et au crédit. À cet égard, il est essentiel de procéder à des échanges des meilleures pratiques. Si chaque pays est responsable, a priori, de son propre développement, les mesures nationales de réduction de la pauvreté doivent être soutenues par une aide internationale dans le cadre de l'action des Nations Unies et de ses institutions spécialisées.

8. En conclusion, la délégation de l'Azerbaïdjan propose d'intégrer la promotion de services de santé et d'éducation de meilleure qualité et plus accessibles financièrement aux recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (A/65/230, section V).

9. **M. Islam** (Bangladesh) déclare qu'alors que les membres de la Commission examinent la question de la pauvreté dans un confort et un bien-être relatifs, près d'un milliard de personnes souffrent de la faim, dans le monde. Par conséquent, tout en saluant l'action d'une vingtaine d'institutions, de fonds et de programmes des Nations Unies dans le cadre de la deuxième Décennie pour l'élimination de la pauvreté, il est temps, aujourd'hui, de passer des idées théoriques à des résultats concrets sur le terrain.

10. Le microcrédit est un élément très prometteur pour répondre aux besoins fondamentaux des ménages à faibles revenus et accroître leur participation au processus de développement. Les institutions de microfinancement ont fait preuve d'une résistance extraordinaire face à la crise économique et financière mondiale; ces institutions doivent être dotées des crédits nécessaires pour répondre à une demande dont on prévoit le doublement au cours des cinq années à venir. Au Bangladesh, où le microcrédit a fait son

apparition en faveur des femmes rurales dans les années 1970, ce processus continue à être assuré par des organisations non gouvernementales (ONG). Il ne faudrait pas que cela devienne une activité purement commerciale dans d'autres régions du monde. Dans tous les pays, les taux d'intérêt du microcrédit doivent être inférieurs à ceux pratiqués par le secteur bancaire traditionnel.

11. **M^{me} Onon** (Mongolie) déclare que l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim (ODD 1) reste un immense défi pour la Mongolie, où les effets des crises mondiales ont été aggravés par l'isolement géographique du pays, sa vulnérabilité aux catastrophes naturelles, ses contraintes en matière d'infrastructures et le fait qu'il ne dispose que d'un nombre limité de matières premières. Les autorités mongoles ont pris des mesures en vue d'améliorer la stabilité fiscale, d'assouplir la réglementation du microfinancement, de donner une nouvelle formation aux travailleurs et d'orienter l'utilisation des crédits publics vers le processus de réduction de la pauvreté. À long terme, la stratégie de réduction de la pauvreté la plus efficace est la création d'emplois. Le gouvernement mongol s'efforce de promouvoir un enseignement professionnel qui puisse répondre aux besoins du marché du travail; les autorités mongoles encouragent également le secteur privé à mettre en place une formation en cours d'emploi et à attirer les travailleurs qualifiés.

12. Les programmes nationaux d'élimination de la pauvreté doivent être complétés par un partenariat mondial efficace. La déléguée de la Mongolie invite les organes pertinents des Nations Unies à continuer à donner la priorité à l'application d'un plan d'action systémique dans le cadre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, à poursuivre leur action conjointe dans le sens de la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi et de l'Initiative pour un socle de protection sociale, et à aider les États membres à renforcer leurs capacités en matière de politiques macroéconomiques et de stratégies nationales de développement, afin d'atteindre l'objectif du plein emploi et d'un travail décent pour tous (A/65/230, par. 89).

13. **M. Valero Briceño** (République bolivarienne du Venezuela) déclare que la crise du capitalisme mondial a provoqué une augmentation du chômage et de la pauvreté, et que cela a des effets importants à la fois sur les individus et sur les sociétés dans leur ensemble.

Les structures socioéconomiques du capitalisme ont provoqué une déshumanisation et une dégradation des sociétés, sur les plans matériel et spirituel à la fois. Même dans les pays développés, la crise déclenchée par les spéculateurs – avec la complicité des institutions de Bretton Woods – a entraîné une réduction des investissements sociaux, et cela porte atteinte aux droits économiques, sociaux et culturels.

14. Le délégué de la République bolivarienne du Venezuela ajoute que, dans son pays, le fait que le peuple influe sur l'utilisation des ressources sociales permet d'orienter la politique vers des objectifs sociaux, tels que l'élimination de la pauvreté, l'émancipation des femmes, et la protection des enfants et des personnes handicapées. Au cours de la dernière décennie, plus de 50 pour cent des recettes fiscales ont été consacrées aux investissements sociaux. Les missions sociales décidées par le gouvernement ont permis l'insertion de catégories sociales jusqu'alors marginalisées. Le microcrédit est désormais un instrument important dans le sens de l'élimination de la pauvreté, et la « Banque des femmes » consent des prêts aux femmes chefs de famille. D'autre part, les prêts accordés au secteur agricole sont destinés aux produits ayant une importance stratégique en termes de sécurité alimentaire, et l'on permet aux agriculteurs en difficulté de refinancer leur activité. Une formation et une assistance technique sont fournies aux petits et moyens producteurs, tandis que les établissements financiers sont encouragés à consacrer une partie de leurs recettes publicitaires à la promotion de valeurs sociales et à la préservation de l'environnement. Grâce à l'ensemble de ces politiques sociales, les taux de pauvreté et de chômage ont considérablement baissé, et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a reconnu le Venezuela comme le pays ayant le plus réduit les inégalités, dans cette région.

15. **M. Kurer** (Jamahiriya arabe libyenne) déclare que la pauvreté n'a pas reculé de manière assez rapide, et que – fait encore plus préoccupant – elle a récemment augmenté dans certains des pays les moins développés de la planète, notamment ceux de l'Afrique sub-saharienne. Il conviendrait de doter les pays des ressources et des capacités nécessaires à l'application des stratégies nationales d'élimination de la pauvreté et d'augmentation de la production alimentaire – et ce, sans conditions prohibitives. Les Nations Unies devraient veiller, avec le concours des donateurs et des institutions financières, à ce que la crise économique

n'entraîne pas de réduction de l'Aide publique au développement (APD) ou d'autres types de crédits accordés pour le développement.

16. Le délégué libyen se félicite de l'accent mis par le Pacte mondial pour l'emploi de 2009 – adopté par l'Organisation internationale du travail – sur les partenariats mondiaux en vue d'aider les plus pauvres et les plus vulnérables par la création d'emplois et l'encouragement à la création ou au maintien d'entreprises viables. Le microfinancement est un instrument utile à la création de telles entreprises dans les secteurs industriel, agricole et des services.

17. La Jamahiriya arabe libyenne a lancé une « Campagne verte » pour la maîtrise des technologies de défrichement des terres dans les États de la Communauté sahélo-saharienne, mais également sur l'ensemble du continent africain; d'autre part, un projet a été entrepris afin de lutter contre la pauvreté, l'analphabétisme et les maladies des femmes, des jeunes gens et des enfants africains. La Jamahiriya arabe libyenne soutient les politiques de l'Union africaine visant à promouvoir l'intégration régionale par des investissements conjoints; ce pays finance également des établissements qui accordent des prêts professionnels aux États sahélo-sahariens; enfin, la Jamahiriya arabe libyenne encourage la population à investir davantage dans le développement des pays africains.

18. **M^{me} Blum** (Colombie) déclare que l'un des principaux objectifs de la Colombie au cours de la dernière décennie a été de réduire de manière importante le nombre de personnes vivant dans la pauvreté et l'extrême pauvreté. À cet effet, la Colombie a appliqué ses propres stratégies de réduction de la pauvreté, sur la base des OMD, et a obtenu, dans ce contexte, des résultats positifs – mais encore insuffisants. Ces huit dernières années, quelque 1,7 million de Colombiens sont sortis de la pauvreté; mais les autorités colombiennes ont pour objectif d'accélérer encore les progrès dans cette direction, en faisant passer ce chiffre à 7 millions et en permettant également à 4 millions de Colombiens de sortir de l'extrême pauvreté – dans les quatre années à venir. Des aides financières ont permis aux ménages les plus vulnérables d'accéder davantage à un emploi décent, et aux services de santé et d'éducation; cela a également permis de mieux répondre aux besoins alimentaires et de logement fondamentaux de ces catégories. Par ailleurs, dans le cadre d'initiatives et de programmes

nationaux spéciaux, des aides financières ont été fournies à plusieurs millions de familles à faibles revenus, et l'on a également développé leur accès aux services sociaux.

19. La Colombie a d'ores et déjà atteint les OMD concernant une scolarisation primaire généralisée, la triple vaccination, l'accouchement à l'hôpital, ou encore l'élimination des substances nuisibles à la couche d'ozone. D'autre part, les progrès dans le sens de certains indicateurs – tels que le pourcentage de femmes ayant bénéficié de quatre bilans prénatals ou plus, la réduction de la mortalité due à la malaria ou à la dengue, ou encore l'hygiène de base dans les régions rurales – sont passés de 82 pour cent à 96,5 pour cent.

20. Les Nations Unies doivent jouer un rôle essentiel en ce qui concerne l'identification des obstacles au progrès et la proposition de solutions rapides dans ce domaine – solutions fondées sur la coopération; les Nations Unies doivent également permettre le maintien, dans le cadre des politiques publiques, du processus de réalisation des OMD, renforcer la conception et la mise en œuvre de politiques locales, et renforcer également le suivi des progrès accomplis. La coopération doit avoir une dimension systémique et répondre de manière globale aux besoins des collectivités en matière d'eau potable, de logement, d'éducation, de santé, de transcription immobilière, d'énergie et de communication. La déléguée colombienne souligne également l'importance de mesures nationales pour la création d'emplois: ces mesures – ainsi que d'importants programmes de protection sociale – sont l'un des piliers majeurs de la politique de la Colombie visant à réduire la pauvreté et à favoriser la prospérité.

21. En ce qui concerne le processus de réalisation des OMD, la Colombie est disposée à partager ses expériences et les enseignements appréciables qu'elle en a tirés dans des domaines tels que l'efficacité de l'aide, l'émancipation économique des femmes, la santé publique et le développement durable, et eu égard à des programmes ciblés et intégrés.

22. **L'Archevêque Francis Chullikatt** (Observateur pour le Saint-Siège) déclare que la pauvreté est une réalité complexe et multidimensionnelle. Dans les pays les plus pauvres, il s'agit essentiellement de faibles revenus et d'un manque de produits de base. Dans les pays en développement, la pauvreté est plus relative, et résulte de l'insuffisance des ressources matérielles et

financières nécessaires à un niveau de vie décent. En fait, la pauvreté existe même dans les pays riches. Comme l'a souligné le Pape Benoît XVI, l'une des formes de pauvreté les plus extrêmes est l'isolement – lequel est à la base d'autres formes de misère, telles que le manque d'amour ou l'incapacité d'aimer. Toutes les formes de pauvreté sont une atteinte à la dignité humaine et aux droits de l'homme les plus fondamentaux – à commencer par le droit à la vie.

23. Le phénomène de la pauvreté a également des implications morales. Il peut toucher tout particulièrement les enfants, les personnes handicapées, les personnes âgées et les femmes. 50 pour cent des personnes vivant actuellement dans la pauvreté la plus absolue sont des enfants; par conséquent, il faut donner la priorité à tout ce qui touche les enfants au premier chef – à savoir la famille, l'éducation, les soins de santé et la protection de l'environnement. Malheureusement, depuis 2008, les crises alimentaire, énergétique et financière ont ralenti – voire inversé – les progrès dans le sens de l'élimination de la pauvreté, dans les pays en développement. On a estimé à 64 millions le nombre de personnes ayant rejoint les rangs de l'extrême pauvreté, tandis que, l'an dernier, on a compté 40 millions de personnes supplémentaires qui souffrent de la faim; et, d'ici à 2015, 1,2 million d'enfants de moins de cinq ans supplémentaires pourraient trouver la mort dans ce contexte, 350 000 enfants supplémentaires pourraient ne pas parvenir au terme de l'enseignement primaire, et quelque 100 millions de personnes pourraient ne pas avoir accès à l'eau potable. Cependant, de nombreux pays donateurs ont réduit la part – déjà faible – de leur produit intérieur brut consacrée à l'Aide publique au développement (APD): en fait, ils utilisent ces ressources pour stabiliser leur système financier national. Avec les premiers signes de reprise économique, l'aide au développement des pays les plus pauvres doit être fondée sur le principe de solidarité entre pays riches et pays pauvres, dans la mesure où nous reconnaissons que nous faisons tous partie de la même famille humaine.

24. La crise économique mondiale a provoqué une hausse du chômage – notamment chez les jeunes – et une dégradation des conditions de vie des pauvres, dans le monde entier. Plutôt que de les abandonner à leur triste sort, la communauté mondiale doit faire preuve d'une plus grande solidarité à l'égard de ces personnes. La doctrine sociale de l'Église stipule que

tout être humain a droit à la satisfaction de ses besoins, tels qu'ils sont prévus sur terre, et que Dieu a conçu la Terre et toutes ses richesses pour le bien de toute l'humanité.

25. La solidarité est une véritable vertu, et non pas un simple sentiment de compassion. C'est, en vérité, la volonté de se mettre au service du bien commun, sur la base d'une responsabilité mutuelle des être humains. Mais, au-delà de ce principe, il convient d'aider les pauvres à prendre eux-mêmes en charge l'amélioration de leur sort, et à devenir les concepteurs de leur propre développement; sinon, il n'y aurait plus d'esprit d'initiative, mais simplement un état de passivité, de dépendance et de soumission à des administrations bureaucratiques. Par conséquent, il est essentiel d'investir dans l'éducation et la formation.

26. Par ailleurs, les pauvres doivent également avoir accès aux soins médicaux, afin de lutter contre les maladies pandémiques qui affectent de nombreuses populations. Cela exige la promotion de la recherche médicale, de traitements innovants, et d'une certaine souplesse dans l'application des règles internationales de protection de la propriété intellectuelle. On doit également garantir l'accès des pays à faibles revenus aux marchés mondiaux, en faisant bénéficier ces pays d'un traitement préférentiel.

27. L'observateur du Saint-Siège déclare en conclusion que l'élimination de la pauvreté est un véritable devoir de la communauté internationale, qui doit considérer les promesses faites aux pauvres comme des engagements contraignants.

28. **M^{me} Solomon** (Observatrice pour l'Organisation internationale pour les migrations – OIM) déclare que, du fait de la mondialisation, la pauvreté et la mobilité des hommes sont plus que jamais liées. La migration est l'expression très forte de la liberté de l'individu et du droit au développement: lorsqu'elles sont gérées de manière humaine, les migrations favorisent le développement des pays d'origine comme des pays de destination; cependant, les liens entre les migrations et l'élimination de la pauvreté sont complexes: ils peuvent être aussi bien positifs que négatifs. Si les migrations internationales peuvent permettre un certain recul de la pauvreté, la « fuite des cerveaux » qui y est parfois liée peut aussi porter sérieusement atteinte aux efforts de développement des pays d'origine.

29. En 2009, les envois de fonds de migrants à leurs familles et leur pays – transferts qui ont atteint la

somme de 316 milliards de dollars – ont bien montré que les migrants continuaient à subvenir aux besoins des populations de nombreux pays. Dans sept pays au moins, ces transferts de fonds ont représenté plus de 25 pour cent du produit intérieur brut, et ont pu contribuer à la réduction de la pauvreté, dans la mesure où ils ont permis aux familles des pays d'origine de bénéficier de revenus importants. Sur quelque 214 millions de migrants dans le monde, la plupart exercent une activité rémunérée. Leurs aspirations et leur comportement économique et social doivent être pris en compte dans tout débat sur la réduction de la pauvreté – d'autant plus que l'on prévoit que le nombre de migrants dans le monde passera à 450 millions d'ici à 2050.

30. Le facteur de mobilité des êtres humains doit être intégré aux stratégies et politiques d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des processus de développement et de réduction de la pauvreté. L'OIM a pris l'engagement de soutenir ces efforts en collaboration avec ses partenaires nationaux. Le « Manuel sur l'intégration du phénomène de la migration aux Instruments de réduction de la pauvreté et à la Planification du développement » – document conçu par l'OIM et le Groupe mondial sur la migration – sera lancé en novembre prochain, dans le cadre du Forum mondial sur la migration et le développement. Il s'agit d'un instrument pratique, qui sera complété prochainement par un programme de formation destiné à soutenir cette action d'intégration; ce sera également un instrument de référence important pour tous les autres acteurs intéressés par la question des liens entre migrations et développement. Le « Manuel » en question considère qu'il est prioritaire de soutenir les principaux organes nationaux chargés du développement, et de définir les tendances et les liens entre migrations et développement, au niveau national.

31. Il est difficile de quantifier le coût et les avantages économiques et sociaux des migrations; mais, en tout cas, les droits des migrants sont inmanquablement liés aux effets des migrations sur le processus d'élimination de la pauvreté – en particulier dans les périodes de ralentissement de l'économie.

La séance est levée à 16h 20.